

multiples désaccords!

A côté des négociations sur l'agriculture, d'autres accords sont cruciaux: sur les produits industriels, les services et la propriété intellectuelle. C'est dans ces trois domaines que les pays industrialisés, dont la Suisse, cherchent à obtenir des concessions majeures des pays en développement en échange de leur vague promesse de supprimer les subventions à l'exportation sur les produits agricoles.

COMMENT L'AGCS ENTRAVE LA DÉMOCRATIE LOCALE

Dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), les Etats peuvent choisir quels secteurs de services ils ouvrent aux investisseurs étrangers. Mais l'AGCS vise à libéraliser progressivement un nombre croissant de secteurs. Tous les services (éducation, santé, approvisionnement en eau, énergie, télécommunications, audiovisuel, culture, etc.) sont donc potentiellement concernés. De plus, une fois qu'un pays a pris des engagements dans un secteur, il ne peut revenir en arrière qu'en libéralisant en échange d'autres services jugés équivalents par les autres pays membres.

En Suisse, un nombre croissant de communes se déclarent symboliquement «zones hors AGCS». Elles manifestent ainsi leur volonté de garder un droit de décision, en particulier sur la gestion de leurs services publics¹.

Ces derniers constituent bel et bien un enjeu important des négociations. Mais ils ne sont pas les seuls.

La Suisse fait ainsi pression pour que les pays en développement ouvrent leurs services financiers (ce qui garantirait un accès à ces marchés pour les banques et assurances suisses) et leur secteur touristique.

L'EXEMPLE DU TOURISME EN INDE

Le tourisme a déjà été fortement dérégulé à la suite de l'ouverture des marchés auxquels les pays en développement avaient consenti à la création de l'OMC en 1994. Alors que les conséquences de cette première vague de libéralisation n'ont jamais été évaluées, on attend de ces pays qu'ils poursuivent la libéralisation de ce secteur².

K.T. Suresh a longtemps travaillé pour Equations, une ONG indienne qui promeut un tourisme équitable impliquant les populations hôtes. Lors d'un symposium de l'Organisation mondiale du tourisme en mars 2004, il expliquait les conséquences de l'AGCS: son témoignage éclaire les mécanismes généraux de cet accord.

«Les décideurs politiques de certains pays en développement méconnaissent le secteur touristique. Cela

explique les lacunes des réglementations existantes et leur non-respect.

A Goa par exemple, destination touristique réputée sur la côte ouest de l'Inde, le tourisme a été développé au-delà de ce que la région peut écologiquement supporter. L'accès à l'eau potable et aux plages a souvent été la source de conflits entre les besoins des touristes et ceux de la population. L'industrie touristique a régulièrement enfreint les réglementations de la construction dans les régions côtières. Le découpage des zones est en outre ambigu. Ces réglementations devraient donc être à la fois appliquées et renforcées, en tenant compte des spécificités régionales – le tourisme étant concentré, en Inde, dans des zones écologiquement sensibles. »Or, l'AGCS a des effets inverses: il rend obligatoire l'accès aux marchés, centralise les prises de décisions et crée un cadre dérégulé pour les fournisseurs de services. Si un Etat s'engage à libéraliser le tourisme, toute réglementation nationale ou régionale dans ce secteur (visant à protéger l'environnement, à créer des emplois locaux ou à favoriser des entreprises locales) peut être considérée comme une «barrière au commerce». Le gouvernement incriminé aurait alors la difficile tâche de prouver que ces régulations sont nécessaires.

De plus, si un gouvernement veut introduire de nouvelles législations environnementales ou résilier une concession accordée à une entreprise touristique étrangère, il doit dédommager l'entreprise concernée, mais aussi tous les partenaires commerciaux potentiellement affectés par les opportunités touristiques perdues. Cela empêche les gouvernements locaux d'exercer leurs droits démocratiques.»³

Florence Gerber

1) Pour la campagne suisse sur les zones hors AGCS, voir le site d'Attac-Suisse: www.suisse.attac.org

2) Voir: *L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC et la promotion d'un tourisme durable dans les pays en développement: une contradiction?*, prise de position de la DB et d'AKTE (Groupe de travail Tourisme et Développement).

3) Extraits de la conférence de K.T.Suresh choisis et publiés avec son accord.



«Si un Etat s'engage à libéraliser le tourisme, toute réglementation peut être considérée comme une barrière commerciale.» K.T. Suresh, *Equations, Inde*. Marianne Hochuli/EvB

L'OMC EMPÊCHE-T-ELLE L'INDUSTRIALISATION?

Les négociations en cours portant sur les biens industriels sont appelées NAMA (*Non Agricultural Market Access*). Le but est de contraindre les pays en développement à abaisser, et plus tard à éliminer, leurs droits de douane (parfois encore élevés) sur les produits industriels. C'est ce que demandent surtout les États-Unis, l'Union européenne, le Canada et la Suisse. Cette dernière défend ici de façon très offensive les intérêts de l'économie suisse (en particulier les industries pharmaceutique, horlogère et des machines). Quant au groupe de pression de l'industrie états-unienne, le National Foreign Trade Council, il exige de pays tels que le Brésil, l'Égypte, l'Inde, la Malaisie ou l'Afrique du Sud (considérés comme les principaux nouveaux marchés) une baisse de 75% de leurs droits de douane.

L'UTILITÉ DES DROITS DE DOUANE

De nombreux pays en développement déclarent ne pas pouvoir se passer de ces taxes pour deux raisons principales.

- Les droits de douane les protègent d'importations de biens industriels à bas prix, ce qui leur permet de développer leur propre industrie. De nombreux exemples démontrent ce qui se passe lorsque cette protection disparaît. Dans les années 1980, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont exigé des pays en développement qui leur demandaient un crédit qu'ils démantèlent leurs droits de douane. Les institutions financières prétendaient que la présence de produits étrangers baisserait les prix des biens de consommation et améliorerait la capacité concurrentielle de l'industrie locale. Or, les conséquences ont été tout autres. Au Sénégal, à la suite de la baisse des droits de douane de 165 à 90%, un tiers des places de travail dans l'industrie de transformation a disparu. Il en fut de même au Ghana, au Kenya et dans d'autres pays africains et sud-américains.
- La diminution des droits de douane signifie aussi, pour les pays en développement, une importante perte de revenus. Alors que, dans les pays industrialisés, les revenus douaniers représentent au maximum 1,3% des

finances publiques, ils constituent 20 à 50% des recettes publiques dans les pays en développement! Et les pays pauvres n'ont pas pu remplacer les baisses des tarifs douaniers auxquelles ils ont consenti entre 1975 et 2000 par de nouvelles ressources fiscales¹.

Qualifier les négociations actuelles de «cycle du développement» relève ainsi presque du cynisme. On enlève aux pays pauvres des protections dont les pays industrialisés se sont servis au début de leur propre industrialisation. L'Angleterre, entre autres, a protégé son industrie cotonnière de la concurrence indienne grâce aux droits de douane.

La plupart des pays en développement tiennent à participer au commerce mondial. Mais ils ne veulent ouvrir à la concurrence internationale que les domaines qu'ils considèrent suffisamment développés et solides. Plutôt que de négocier une réduction linéaire des droits de douane sur les biens industriels (comme cela se fait actuellement à l'OMC), il faut rechercher des solutions adaptées à chaque pays.

Marianne Hochuli

(traduction et adaptation: Florence Gerber)

1) Voir Thomas Baunsgaard et Michael Keen, *Tax Revenue and (or?) Trade Liberalization*, IMF Working Paper 05/112, Fonds monétaire international, juin 2005.

GOH CHIEN YEN, du Third World Network de Malaisie



explique ainsi le problème posé par les négociations sur les produits industrialisés: «Une formule fixe de démantèlement des droits de douane sur les produits industriels est en discussion à l'OMC. Elle s'appelle la «formule suisse»;

ce qui entache la réputation de la Suisse. Cette formule mène à une réduction drastique des revenus pour les pays en développement; des usines devront être fermées, le chômage va croître, et les pays perdront toute flexibilité leur permettant de piloter leur développement.»